

*Projet présenté par les députés:
M^{mes} et MM. Alberto Velasco, Bernard Lescaze,
Jeannine de Haller et Jacques Baud*

*Date de dépôt: 1^{er} octobre 2002
Messagerie*

Projet de loi

**accordant une subvention annuelle de fonctionnement à la
Fondation Johnny Aubert-Tournier « Maisons Mainou », pour un
projet intégrant la résidence de création parmi les institutions
culturelles genevoises**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Subvention de fonctionnement

Une subvention annuelle de 200 000 F est accordée, pour une période de trois ans, et sous réserve des résultats de l'analyse du rapport d'activité annuel, à la Fondation Johnny Aubert-Tournier « Maisons Mainou », comme aide au fonctionnement d'une résidence d'artistes dont le but est de soutenir les auteurs au service de la création.

Art. 2 Comptes et budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget et aux comptes sous la rubrique 31.00.00 365.XX.

Art. 3 Evaluation

Au terme de la période de subventionnement, il sera procédé à une évaluation du travail accompli dans le cadre de ce projet.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Genève, avec tous ses théâtres et leur importance dans la culture et les loisirs de sa population, se doit de soutenir les auteurs de théâtre et les compositeurs vivants.

Les Maisons Mainou, route de Pressy à Vandœuvres, incarnent depuis 1999, dans le paysage de l'écriture de théâtre contemporaine, ce chaînon jusqu'alors manquant consistant à accueillir en résidence des auteurs de théâtre romands et européens et à mettre des énergies en réseau. La Comédie, le Poche, les metteurs en scène, mais aussi la Radio suisse romande Espace 2 se retrouvent désormais à Vandœuvres lors d'ateliers et de lectures. Les Maisons Mainou font partie du réseau européen des résidences d'auteurs et les échanges entre Villeneuve-lès-Avignon en France, Genève, le Québec et l'Afrique francophone battent leur plein. Le même travail est engagé pour les compositeurs de musique et d'art lyrique.

La nécessité de soutenir les auteurs, de les mettre en contact avec les producteurs de spectacles, les éditeurs et les théâtres est devenue criante. Il y a encore tout juste dix ans, l'écriture de théâtre contemporaine avait à peine meilleure réputation que la musique contemporaine. Mais rares étaient les théâtres en Suisse romande à inscrire dans leurs saisons des auteurs encore bien vivants. Par une conjonction de facteurs, dont il faut laisser l'analyse aux chercheurs, le vent tourne aujourd'hui en Europe (Angleterre, Espagne, Allemagne en tête), en francophonie (longtemps à la traîne) et... en Suisse romande. De Neuchâtel (Théâtre pour le Moment) à Morges (Les Trois Petits Tours), de Fribourg (Théâtre des Osses) à Lausanne (Arsenic, 2.21, Vidy), les troupes et les théâtres désireux de donner la parole aux auteurs d'aujourd'hui sont devenus la norme.

Dans ce nouveau paysage, Genève concentre plusieurs initiatives aux théâtres de La Comédie, de Saint-Gervais, du Grütli et du Poche.

Le Carouge, avec sa nouvelle et récente direction, a marqué son désir d'emboîter le pas à ce mouvement.

A l'heure actuelle, la Fondation Johnny Aubert-Tournier « Maisons Mainou », se retrouve dans une situation financièrement délicate car elle n'a, pour subsister, que la dernière tranche de la subvention accordée par la Loterie romande comme « aide au démarrage ». Elle se retrouvera de ce fait à

fin octobre 2002 avec des caisses vides. Il est par conséquent essentiel pour elle, pour lui éviter d'avoir à fermer ses maisons pour un temps indéterminé, de bénéficier d'une subvention.

Historique

La Fondation Johnny Aubert-Tournier « Maisons Mainou »

C'est en 1926 que Germaine Tournier est devenue Germaine Aubert-Tournier en épousant Johnny Aubert. De 17 ans son aîné, ce prestigieux virtuose fut pendant 43 ans professeur des classes supérieures de piano au Conservatoire de musique de Genève. Alfred Cortot a dit de lui : « Il appartenait à cette valeureuse lignée d'éminents serviteurs de l'art musical qui, non seulement par l'exemple de leur talent d'interprète, mais encore par la ferveur communicative de leur enseignement, ont permis l'émergence de jeunes générations d'artistes ».

Sous l'impulsion du musicien, ils ont décidé ensemble, dès avant leur mariage, de sauvegarder ce qui reste de la campagne sise 48-54, route de Pressy à Vandœuvres, lors de la faillite des parents de Germaine qui en sont les propriétaires. C'est un ensemble d'anciens et beaux bâtiments bordant la route avec un vaste jardin à l'arrière. Johnny le baptisera «Maisons Mainou», du diminutif de Germaine. Chaque été, depuis ce temps-là, les maisons ont résonné aux sons du piano et du violoncelle. Car Mainou est violoncelliste à l'époque et joue à l'Orchestre de la Suisse romande sous la direction, entre autres, d'Ernest Ansermet.

Mais son rêve est d'être comédienne et elle suit une formation au Conservatoire de Genève. Dès lors, de nombreux acteurs qui viendront déclamer au pied des grands arbres – les Simon, les Pitoëff, Gilles et Julien, et tant d'autres. On ira même, plus tard, jusqu'à réaliser dans la propriété un des premiers spectacles modernes en décors naturels avec public itinérant, sous la direction du subtil metteur en scène Pierre Valde, qui crée avec Mainou la compagnie du « Théâtre du Temps ».

Puis vient la guerre et, peu après, la mort de Johnny. Avant de s'en aller, il a fait part à Mainou de son vœu : « Les maisons doivent rester entre tes mains et la tradition d'accueil et de convivialité qui y a vu le jour doit continuer ». C'est ainsi que naît, grâce à la générosité et à l'ouverture d'esprit de Johnny Aubert, le projet d'une maison dédiée à la création musicale et aux arts de la scène.

Seule depuis 1954, Mainou assume alors une dure tâche : conserver ce patrimoine et même l'enrichir, tout en poursuivant l'idée qu'un jour des artistes pourraient en profiter et prolonger son existence.

En plus de sa carrière – elle joue à cette époque à Paris, puis tourne avec Lindberg –, c'est tout naturellement l'enseignement qui l'aidera, dans cette période difficile de l'après-guerre, à faire tenir debout les maisons. De nombreuses personnalités de la musique, du théâtre, du cinéma et de la peinture continuent à se passer le relais aux Maisons Mainou, des amitiés se nouent, d'anciens élèves de Johnny et des élèves de Mainou entourent la « Dame de Pressy », Michel Soutter vient y tourner son film *Les Arpenteurs*.

A la fin des années 60, Mainou entre dans la mouvance du théâtre indépendant en créant avec le metteur en scène Marcel Robert et les journalistes de théâtre Pierre Biner et Daniel Jeannet la FIAT (Fédération des artistes indépendants de théâtre), une association dont elle devient la marraine. Une nouvelle carrière commence : elle tourne avec le jeune cinéaste Michel Rodde, joue avec les metteurs en scène de la mouvance indépendante Gérald Chevrolet, Roberto Salomon, Martine Paschoud (ex-directrice du Poche), Philippe Morand (qui lui a succédé au Poche), etc.

Mais la rencontre avec le journaliste culturel Daniel Jeannet (jusqu'à tout récemment directeur du Centre culturel suisse à Paris) a été décisive pour l'idée née trente ans auparavant : faire des « Maisons Mainou » une résidence d'artistes. Pendant plusieurs années, par des interviews, des discussions – une amitié aussi, amène Jeannet à devenir un familier de Mainou et des maisons – le projet trouve ses bases et est couché sur testament.

La rencontre de Mainou en 1984 avec Gérald Chevrolet, jeune metteur en scène, qui l'engage dans son premier spectacle *Hôtel Blanc*, permet au projet de prendre forme. En effet, Daniel Jeannet se voit alors appelé à Paris pour ouvrir et diriger le tout nouveau Centre culturel suisse. Le passage de témoin s'opère d'autant plus facilement que le journaliste et le metteur en scène ont grandi dans le même village jurassien et qu'ils ont longtemps collaboré au sein de la FIAT. Parallèlement à de nombreuses collaborations professionnelles (Mainou jouera dans quatre créations de la compagnie créée par Gérald Chevrolet), une amitié naît et le metteur en scène vient habiter les maisons où, au quotidien, il se fait raconter l'histoire et le rêve du projet.

Gérald Chevrolet, qui écrit pour le théâtre, le cinéma et la radio, est préoccupé depuis longtemps par les conditions de travail des créateurs dans notre région, il s'engage successivement dans le projet BASIS (Bureau des arts de la scène des indépendants suisses), héritier de la FIAT, puis dans la SSA (Société suisse des auteurs), dont il est d'abord simple sociétaire, puis

membre du Conseil d'administration. Il propose à Mainou de limiter la résidence aux créateurs de musique et de texte dans le domaine des arts de la scène, suivant ainsi la tradition déjà initiée. De plus, l'emplacement et la configuration des maisons se prêtent particulièrement à l'intimité que demande l'acte de création dans ces domaines.

Du testament, on passe à l'idée d'une Fondation de droit privé « de vivo », soit un projet auquel Mainou, de son vivant, peut participer activement.

Guy Milliard, vidéaste et ami de la comédienne, réalise en 1994 un film documentaire sur l'histoire des maisons. Gérald Chevrolet commence à rédiger les bases du projet. On commence à contacter des personnalités artistiques partageant ces désirs et ces préoccupations pour former le Conseil de fondation.

Gérald Chevrolet promeut l'idée de réseau et regroupe, autour du projet, un groupe de travail formé de spécialistes et un groupe de partenaires, de façon à commencer à établir la Fondation dans un réseau.

Le 2 septembre 1996, l'acte de fondation est signé : la Fondation Johnny Aubert-Tournier « Maisons Mainou » est née. Mainou est présidente du Conseil de fondation. « Dépossédée » de ses maisons, elle les lègue à la musique et au théâtre, selon une belle logique de vie qui voit le rêve d'un jeune couple d'artistes, à l'aube du XX^e siècle, rejoindre celui d'artistes qui travailleront à « Maisons Mainou » dès l'an 2000.

Le patrimoine des Maisons Mainou

La famille Tournier a quitté les Cévennes à la Révocation de l'Edit de Nantes. Avec des milliers d'autres réfugiés huguenots, elle débarque à Genève qui double sa population en moins de deux décennies. Les Tournier sont pasteurs, écrivains, hommes de lettres, collectionneurs, aventuriers, voyageurs. Ils acquièrent le domaine de Roqueblave, un corps de ferme de l'ancien hameau de Pressy, dans la campagne vandœuvrienne, sur un terrain d'environ 10 hectares. Un siècle plus tard, le domaine de Pressy prend le nom de Trepiraze, du lieu dit Les Trois-Pierres, au sujet duquel circule l'idée qu'un trésor y est enfoui...

La famille Tournier s'allie aux familles genevoises, les Pittard, Pictet, Dufour, de la Fléchère(-Brocher), et s'intègrent dans la vie culturelle genevoise, épousant le calvinisme local et le colorant d'un esprit plus libéral. Selon l'usage, ils habitent la Vieille Ville et vont en campagne en été. D'autres familles réfugiées venant de Pologne et de Tchécoslovaquie

débarquent à Genève, la famille de Schaeck s'allie aux Tournier et habite Trepiraze, où Veronika de Schaeck exerce avec brio ses talents de peintre amateur. Elle laisse à Trepiraze une importante collection de portraits de toute sa famille et d'amis, ainsi qu'une impressionnante série de verres de Bohême.

Le domaine se rapetisse et se concentre sur le haut de la colline. Des terres sont acquises par la famille Tournier en Algérie, alors qu'une bonne partie des membres nés en Suisse retournent en France, dans les Cévennes et le Larzac, la branche principale récupérant des domaines à Saint-Félix-de-Sorgues (Aveyron). A Trepiraze vient habiter un pasteur, peintre amateur et dessinateur solitaire, qui y écrit un journal minutieux axé sur la nature et la mystique. C'est lui qui, nostalgique des constructions du sud de la France, commande en 1852 à l'architecte Adolphe Reverdin la transformation des galeries de la vieille maison haute du XVIII^e siècle en galeries à colonnes orientées à l'est. Un peu plus tard, il fait transformer une partie des communs en habitation, avec des encadrements de fenêtres en brique et un toit en berceau décoré de bois découpé. La nappe d'eau souterraine est exploitée et deux corps de bâtiment (pressoir et bergerie) disparaissent du domaine. Les fenêtres à meneaux et accolades de l'ancienne grange sont des réemplois mis en place à l'occasion de la réfection vers la fin du XIX^e siècle.

Au moment de la faillite, en 1922, de Pierre Tournier et Marie Dufour, parents de Germaine, les « restes » du domaine sont acquis par elle et Johnny. De nombreux artistes viennent passer l'été à Maisons Mainou durant l'entre-deux-guerres et la maison de campagne devient un refuge pour artistes en difficulté. En 1950, Trepiraze devient Maisons Mainou, le surnom de tradition aveyronnaise donné par Johnny à sa femme s'attachant ainsi définitivement aux maisons.

Le projet culturel

Continuité

Préparé par les artistes réunis dans le Conseil de fondation et Géraud Chevolet, le projet culturel s'est dessiné autour de la résidence d'artistes dans les domaines de l'écriture et de la composition musicale. Respectant en cela l'histoire des donateurs, Johnny Aubert, pianiste, et Germaine Tournier, comédienne, il continue dans le public une œuvre qui avait déjà été largement initiée dans le privé.

On trouvera en **annexe 1** une liste d'artistes ayant vécu à Pressy du vivant des donateurs.

Parrainage et partenaires

Après avoir visité les divers projets de ce type en France, en compagnie de Germaine Tournier, les protagonistes du projet de Pressy ont demandé et obtenu le parrainage de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, Centre culturel de rencontre et Centre national des écritures dramatiques dirigé par Daniel Girard et ayant fait ses preuves depuis plus de 20 ans. Soutenu par le Ministère français de la culture, le Centre a vu passer plus de 300 auteurs et a promu l'édition et la production de plus de 500 œuvres. La plupart des écrivains dans les domaines explorés et qui aujourd'hui font partie du patrimoine français sont issus de ce vivier. Un nombre appréciable d'écrivains et dramaturges suisses romands en ont profité.

A l'abri de ce prestigieux parrainage, le projet genevois (suisse) a alors été formaté, selon ses conditions propres, dans des proportions plus petites et avec des capacités d'accueil restreintes. La résidence n'a pas été conçue comme un espace de production, mais comme une sorte de lieu monastique, propice à la création et à la rencontre, dont l'objectif principal est bien l'encadrement et la promotion des artistes. Le rapport au public doit s'y faire par l'intermédiaire de partenaires producteurs, éditeurs, diffuseurs, etc., qui suivent les travaux en cours et prennent le relais pour que les œuvres vivent.

Le travail de recherche de partenariat et d'inscription dans un réseau, nécessaire à la bonne marche d'une résidence de création, était donc essentiel. On trouvera en **annexe 2** la liste des partenaires collaborant à ce jour avec Maisons Mainou.

Activités et règlement

L'activité principale de Maisons Mainou est axée depuis le début (1999) autour de la résidence d'artistes. Les résidences sont encadrées par la direction artistique. Les partenaires ainsi que les producteurs et éditeurs potentiels sont associés à la résidence en fonction des objectifs (écriture spécifique, orientations diverses, commandes, etc.). Pour certaines résidences dites « thématiques », des spécialistes du genre sont conviés en début de séjour pour alimenter les réflexions des auteurs et compositeurs.

Le choix des artistes résidents est soumis à une procédure réglementaire, qu'on trouvera en **annexe 3** sous le titre « Résidences. Règlement interne des commissions de sélection ».

Résidents

En **annexe 4** figure la liste des artistes ayant été reçus à Maisons Mainou depuis le début de ses activités en 1999.

Ces écrivains et compositeurs sont originaires de Suisse, de France, de Belgique, du Québec, d'Ontario, du Liban, d'Algérie, du Bénin, du Mali, de Pologne, d'Arménie.

Tous ont été produits, édités ou diffusés, à cinq exceptions près. Quatre d'entre eux sont des « découvertes », ont obtenu depuis des bourses et/ou des prix littéraires et continuent leur activité.

Projet de documentation théâtrale

Germaine Tournier a patiemment collectionné la documentation théâtrale de l'entre-deux-guerres et acheté nombre d'œuvres de poètes, écrivains, dramaturges ayant été publiés dans de petites éditions. Aussi la Fondation est-elle en possession d'un fonds important, remarqué par la Collection suisse du théâtre à Berne. Suite à de nombreuses rencontres, il a été décidé d'ouvrir une antenne romande de la Collection suisse du théâtre et de récolter la documentation romande dès l'année 2000. Cléo Borel, documentaliste, s'occupe du fonds et de la récolte d'archives. La mise à disposition des archives se fait actuellement sur rendez-vous et s'ouvrira à des conférences et rencontres depuis 2002. Une convention à durée indéterminée a été signée avec la Collection suisse du théâtre et une aide de la Confédération a permis l'équipement et l'initiation du projet.

On trouvera en **annexe 5** cette convention de collaboration.

La convention, active depuis deux ans, a permis de transférer à ce jour le fichier complet (traduit en français) réalisé depuis plus de trente ans par Martin Dreier et son équipe. La documentation romande concerne aujourd'hui 37 institutions culturelles (théâtres, etc.) et une vingtaine de compagnies.

Permanents et soutiens

Depuis la constitution de la Fondation en 1996, sous la présidence de Germaine Tournier, plus de 30 bénévoles (artistes, juristes, financiers, techniciens, artisans, etc.) ont travaillé à l'élaboration et à la naissance de ce projet par la seule force de la foi et en offrant généreusement leurs capacités et talents pour que les Maisons Mainou vivent leur destinée.

A ce jour, et depuis l'ouverture aux activités, une équipe motivée souhaite travailler dans des conditions sérieuses pour conserver le patrimoine architectural et mobilier, ainsi que pour constituer un patrimoine d'œuvres pour le public de demain.

On trouvera en **annexe 6** la liste de ces permanents, formant l'équipe de direction et le Conseil de fondation, et en **annexe 7** la liste des soutiens financiers reçus depuis 1999.

Argumentaire

Les arguments qui plaident en faveur du soutien à accorder à ce projet sont :

1.

Le Centre européen de la culture a, hélas, fermé ses portes. C'était un lieu qui permettait un lien direct avec l'Europe, ses littérateurs, ses poètes, ses artistes. Maisons Mainou, par essence, doit être inscrite dans un réseau du même genre et peut prendre le relais d'un certain nombre d'activités reliées aux autres pays européens (monde francophone pour la littérature, toute l'Europe pour la musique).

2.

Ecrivains et compositeurs reçoivent encore peu de soutiens à long terme, les seules aides qui existent sont ponctuelles et prennent, la plupart du temps, la forme de concours. Constituer un véritable groupe d'auteurs et compositeurs suisses romands exportables et diffusables permettra des échanges à long terme et une crédibilité plus grande de la création dans notre région. Pour ce faire, le principe de résidence a montré partout son efficacité.

3.

L'Europe commence à s'intéresser aux résidences de traduction et un grand symposium est organisé cet été à Avignon, auquel Maisons Mainou participe. La possibilité d'offrir des bourses de traduction dans les langues européennes ouvre le projet de Maisons Mainou, du point de vue de la littérature, à la Suisse et à ses langues nationales.

4.

Maisons Mainou possède deux atouts essentiels à l'ouverture du projet de résidence : les maisons et une équipe de direction capable. Les deux projets similaires au Québec et en Belgique se heurtent aux problèmes de lieux. Ce patrimoine historique et de valeur réelle (plus de 5 millions) est une pierre de base imposante. C'est, de plus, une Genevoise de souche caractéristique qui a généreusement offert cette possibilité au monde des artistes.

5.

Le projet n'entre en concurrence avec aucun autre projet local ou national, puisque ses objectifs sont de l'ordre du lien et qu'il ne crée pas un organe de production, mais un organe au service des producteurs.

C'est l'ensemble des raisons pour lesquelles nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'examiner avec attention cet important projet et de lui réserver le meilleur accueil.

Utilité publique

Se poser la question de l'utilité publique d'un tel investissement, démarche au demeurant tout à fait légitime de la part d'un élu, reviendrait à se poser celle de l'utilité publique de tout investissement que l'on accepte pour la recherche scientifique. Or, la recherche suppose un investissement à long terme si l'on veut qu'il y ait création de technologies et produits participant au bien-être de l'humanité. Par ailleurs, on sait que toute recherche ne porte pas ses fruits et produit des « déchets ». Ce n'est qu'après de nombreuses expérimentations et essais sur le terrain qu'un médicament sera admis comme étant un bon médicament. Il en va de même pour l'aide à la création d'œuvres. Au moment où les auteurs et compositeurs créent, ils sont « en recherche », ça coûte et ça ne rapporte, à l'instant, strictement rien. C'est sur le long terme que certaines de ces œuvres seront « d'utilité publique », c'est-à-dire qu'elles profiteront au plus grand nombre, qu'elles seront commercialisées, publiées, vendues, qu'elles représenteront le patrimoine culturel de notre pays et contribueront à enrichir culturellement les citoyens et citoyennes. C'est ce que l'on appelle, économiquement parlant, une externalité positive.

De manière plus générale, pourquoi la beauté? Pourquoi l'art? Est-on capable, dramaturge luttant pour ses confrères ou député, de sa position factuelle et limitée dans le temps, de répondre à une question qui a parcouru l'éternité des civilisations et des époques et à laquelle aucun philosophe n'a

réellement répondu? Le besoin d'interpréter le monde semble être une sorte de nécessité vitale de l'homme et faire partie de ses instincts primaires. On ne peut pas dire autre chose de la « création » de Dieu, puisque l'homme, de tout temps, a placé sur l'aléatoire, l'incompréhensible, le terrible, l'injuste, des mots, des images, des symboles, des notes de musique qui semblent adoucir sa peur, accompagner ses actes de conscience, apaiser son rapport à l'autre, rendre vivants son esprit critique et sa capacité de réaction, d'analyse, de contestation. Investir dans un lieu de pensée, un encadrement où cette pensée est possible et peut produire un certain nombre de beaux fruits, est, ici aussi, me semble-t-il, « d'utilité publique ».

Enfin, pourquoi une résidence aujourd'hui et pourquoi le succès avéré de ce type de projet à travers l'Europe? Revenons à Mainou et à son mari. Revenons avant-guerre, avant le boom économique des années 50. Quand Mainou et Johnny invitaient un artiste dans leurs maisons, ce n'était pas pour un jour, pas pour un week-end, pas pour une semaine, c'était pour l'été entier, voire plus. Le temps, le cadre, la justesse des rapports permettaient la rencontre et, par conséquent, la création. De nombreux projets sont nés bien avant que la résidence soit confirmée dans des « règles » professionnelles. S'il faut ces règles aujourd'hui, c'est que ce temps, cette possibilité de développer la pensée et de favoriser rencontre et création n'existe plus. Notre monde va vite. Trop vite. Il est axé sur la production et un retour à l'investissement à trop court terme. N'est-ce pas le rôle de l'Etat de Genève de corriger de telles disparités et assurer la pérennité de la création ?

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Budgets prévisionnels 2002-2004

Présentation et commentaires

Bref aperçu historique

La Fondation Johnny Aubert-Tournier « Maisons Mainou » est née juridiquement en automne 1996. Un Conseil de fondation et un groupe de travail – en tout 19 personnes – travaillent de 1996 à 1998 pour préparer le projet culturel, bénévolement. L'inauguration, festive, a lieu en présence de la fondatrice et présidente, Germaine Tournier, en mai 1998 : Maisons Mainou souhaite s'inscrire comme institution sur le territoire genevois, en visant une inscription notable aux plans national et international dans le cadre des réseaux de résidences déjà existants en France, en Belgique, au Canada et

en Afrique francophone et présente son projet aux autorités, ainsi qu'un plan de financement et un échelonnement des travaux.

En mars 1999, à peine trois mois après le décès de la fondatrice, les premiers accueils d'artistes ont lieu grâce à un soutien de la Fondation suisse pour la culture, Pro Helvetia.

Budgets prévisionnels

Le but principal des budgets prévisionnels qui suivent est de montrer qu'après les phases de transformation, d'installation et d'équipement, la résidence peut exister et tourner à plein régime (8 studios sur 12 mois – 5 employés à l'issue du processus) avec un budget annuel de fonctionnement inférieur à un demi-million de francs. Le budget artistique (bourses pour résidences individuelles et collectives, et manifestations), est un budget transitoire et évoluant au fil des demandes. Dans la majorité des cas, les artistes sont reçus parce qu'ils sont boursiers ou qu'ils ont reçu une commande ferme d'un théâtre (ou autre) et la Fondation ne se substitue pas à un organe de subventionnement. Quant au budget de fonctionnement du Centre romand de documentation théâtrale, il fait l'office d'une demande déposée à l'Office fédéral de la culture à Berne et est basé sur une collaboration avec la Collection suisse du théâtre à Berne.

(N. B. : le budget des travaux à effectuer pour la transformation du lieu privé en lieu public n'est pas inclus dans ces prévisions et fait l'objet d'une recherche séparée auprès de la commune d'implantation : Vandœuvres.)

2002 à 2004 : viser la stabilisation

2004 correspond à la fin du premier mandat de Gérald Chevrolet, actuel directeur, dont la mission est principalement de mettre sur pied le concept de résidence et de le stabiliser, de manière à pouvoir créer des relais de direction artistique qui ne mettent pas en péril le projet culturel tel qu'il a été voulu par la fondatrice et le Conseil de fondation réuni autour d'elle.

Jusqu'à ce jour, la Fondation a vécu et fonctionné grâce à des aides au démarrage d'organismes privés et des crédits ponctuels de nos organes publics de subventionnement, ainsi que par l'apport de coproducteurs et diffuseurs. Il est évident que ce fonctionnement ne peut être que provisoire, puisqu'il ne permet pas d'anticiper, ni de conclure des contrats à long terme pour les employés.

Les années 1999, 2000 et 2001 ont permis de voir clair dans les besoins au quotidien et de chiffrer de manière précise les différents postes mentionnés ci-dessous.

Quel outil en 2004 ?

Depuis 1999, la Fondation a réussi, malgré les difficultés rencontrées par le « coup par coup » des financements, à recevoir 19 artistes – écrivains et compositeurs – depuis son ouverture et, avec les 4 studios actuels, nous avons eu un taux d'occupation d'environ 6 à 7 mois par an ; 14 des œuvres ont été produites suite aux résidences et 2 sont en cours de production pour la saison 2001-2002.

Le Centre romand de documentation théâtrale récolte toutes les archives de près de 40 lieux culturels de Suisse romande, met à disposition la base de données nationales à Maisons Mainou, ainsi que le catalogue complet d'Antenne romande de « Théâtrales » (manuscrits d'auteurs contemporains suisses romands).

Les systèmes informatiques et les publications permettent la récolte d'informations et la communication. Une lettre d'information, « L'IF », est née cette année pour une distribution tous les 4 mois. Maisons Mainou est également inclus dans le réseau de résidences francophones, de manière à engager des échanges d'artistes et d'œuvres sur le long terme (confrontation sur place avec des artistes étrangers, envoi d'artistes suisses à l'étranger, résidences conjointes et diffusion des œuvres).

En 2004, avec 8 studios, la Fondation pourra recevoir et encadrer une vingtaine d'artistes par an et s'engager dans l'écriture cinématographique et la traduction.

Le Centre de documentation pourra être ouvert au public, chercheurs, étudiants, journalistes, professionnels du spectacle (nous fonctionnons à l'heure actuelle sur rendez-vous).

Nous souhaitons vivement que les autorités accueillent favorablement notre projet, comme l'ont déjà fait les principaux responsables culturels d'ici et d'ailleurs.

2002 AXES PRINCIPAUX :

- I. APPLICATION DE LA CONVENTION AVEC LA COLLECTION SUISSE DU THÉÂTRE À BERNE, DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DE DOCUMENTATION
- II. ORGANISATION DE DEUX RÉSIDENCES COLLECTIVES
- III. ACCUEILS EN RÉSIDENCE INDIVIDUELLE
- IV. MANIFESTATIONS PUBLIQUES ET ANIMATIONS
- V. INTENDANCE 1 POSTE

DÉPENSES

Entretien

Electricité, eau, chauffage	Fr.	12'000
Entretien du parc et des bâtiments	Fr.	18'000
Assurances	Fr.	6'000
Système de sécurité	Fr.	2'400
Amortissements	Fr.	12'000
Economat	Fr.	2'000
TOTAL	Fr.	52'400

Fonctionnement

Salaire directeur	Fr.	58'800
Salaire administratrice	Fr.	30'000
Salaire intendant	Fr.	37'800
Salaire documentaliste	Fr.	15'000
Charges sociales	Fr.	25'500

Mandat informatique et matériel	Fr.	8'000
Mandat site web	Fr.	5'000
Mandat graphiste	Fr.	6'000
Mandat relations publiques et presse	Fr.	6'000
Publicité	Fr.	8'000
Locations machines de bureau	Fr.	3'000
Frais de bureau	Fr.	12'000
Frais de poste	Fr.	9'000
Téléphone, lignes Internet	Fr.	7'200
Défraiements (représentation, etc.)	Fr.	2'000
<u>Administration et divers</u>	Fr.	3'000
TOTAL	Fr.	236'300

Résidences

Résidences individuelles	Fr.	90'000
Résidences collectives	Fr.	45'000
Intendance résidences	Fr.	7'000
TOTAL	Fr.	142'000

Manifestations et accueils

Intendance manifestations	Fr.	6'000
Rencontres et débats	Fr.	8'000
Manifestations « Regain »,	Fr.	18'000
Animations	Fr.	12'000
TOTAL	Fr.	44'000

Centre de documentation

Acquisitions	Fr.	5'000
Archivage, systèmes de classement	Fr.	2'500
Logiciels	Fr.	4'200
Réhabilitation bibliothèque, étiquetage	Fr.	8'000
Abonnements revues	Fr.	5'000
Coordination Collection suisse du théâtre	Fr.	8'000
TOTAL	Fr.	32'700
TOTAL DÉPENSES	Fr.	507'400

RECETTES

Bourses résidences individuelles	Fr.	90'000
Bourses résidences collectives	Fr.	45'000
Coproductions	Fr.	7'000
Recettes manifestations	Fr.	6'000
TOTAL	Fr.	148'000

SUBVENTIONS

Fonctionnement et entretien	Fr.	271'000
Encadrement artistique et manifestations	Fr.	38'000
Centre de documentation	Fr.	50'400
TOTAL	Fr.	359'400
TOTAL RECETTES	Fr.	507'400

2003 AXES PRINCIPAUX :

RÉHABILITATION BIBLIOTHÈQUE

RÉSIDENCES COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES,

MANIFESTATIONS

. ANIMATIONS

. FONCTIONNEMENT INTENDANCE 2 POSTES

DÉPENSES

Entretien

Electricité, eau, chauffage	Fr.	18'000
Entretien du parc et des bâtiments	Fr.	18'000
Assurances	Fr.	6'000
Système de sécurité	Fr.	3'000
Amortissements	Fr.	12'000
Economat	Fr.	4'000
TOTAL	Fr.	61'000

Fonctionnement

Salaire directeur	Fr.	67'200
Salaire administratrice	Fr.	48'000
Salaire intendant	Fr.	54'000
Salaire documentaliste	Fr.	30'000
Charges sociales	Fr.	36'000
Mandat informatique et matériel	Fr.	12'000
Mandat site web	Fr.	5'000

Mandat graphiste	Fr.	6'000
Mandat relations publiques et presse	Fr.	6'000
Publicité	Fr.	12'000
Locations machines de bureau	Fr.	4'000
Frais de bureau	Fr.	12'000
Frais de poste	Fr.	12'000
Téléphone, lignes Internet	Fr.	9'600
Défraiements (représentation, etc.)	Fr.	2'000
<u>Administration et divers</u>	Fr.	<u>4'000</u>
TOTAL	Fr.	319'800

Résidences

Résidences individuelles	Fr.	150'000
Résidences collectives	Fr.	52'000
Intendance résidences	Fr.	10'000
TOTAL	Fr.	212'000

Manifestations et accueils

Intendance manifestations	Fr.	6'000
Rencontres et débats	Fr.	12'000
Manifestations « Regain »	Fr.	34'000
Animations	Fr.	13'000
TOTAL	Fr.	65'000

Centre de documentation

Acquisitions	Fr.	5'000
Archivage, systèmes de classement	Fr.	2'500
Logiciels	Fr.	4'200
Réhabilitation bibliothèque, étiquetage	Fr.	8'000
Abonnements revues	Fr.	5'000
Coordination Collection suisse du théâtre	Fr.	8'000
TOTAL	Fr.	32'700
TOTAL DÉPENSES	Fr.	690'500

RECETTES

Bourses résidences individuelles	Fr.	150'000
Bourses résidences collectives	Fr.	52'000
Coproductions	Fr.	10'000
Recettes manifestations	Fr.	6'000
TOTAL	Fr.	218'000

SUBVENTIONS

Fonctionnement et entretien	Fr.	345'400
Encadrement artistique et manifestations	Fr.	59'000
Centre de documentation	Fr.	68'100
TOTAL	Fr.	472'500
TOTAL RECETTES	Fr.	690'500

2004 AXES PRINCIPAUX :

RÉSIDENCES COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES

ÉTABLISSEMENT DES MANIFESTATIONS ANNUELLES ET DES
COPRODUCTIONS – CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES

. STABILISATION DU FINANCEMENT

. STABILISATION DU FONCTIONNEMENT DE LA RÉSIDENCE

. CAHIERS DES CHARGES DÉFINITIFS POUR CHAQUE POSTE

DÉPENSES

Entretien

Electricité, eau, chauffage	Fr.	24'000
Entretien du parc et des bâtiments	Fr.	18'000
Assurances	Fr.	6'000
Système de sécurité	Fr.	3'600
Amortissements	Fr.	12'000
Economat	Fr.	6'000
TOTAL	Fr.	69'600

Fonctionnement

Salaire directeur	Fr.	84'000
Salaire administratrice	Fr.	60'000
Salaire intendant	Fr.	81'000
Salaire documentaliste	Fr.	60'000
Charges sociales	Fr.	51'000
Mandat informatique et matériel	Fr.	12'000

Mandat site web	Fr.	5'000
Mandat graphiste	Fr.	6'000
Mandat relations publiques et presse	Fr.	6'000
Publicité	Fr.	15'000
Location machines de bureau	Fr.	4'000
Frais de bureau	Fr.	12'000
Frais de poste	Fr.	14'400
Téléphone, lignes Internet	Fr.	12'000
Défraiements (représentation, etc.)	Fr.	2'000
Administration et divers	Fr.	4'000
TOTAL	Fr.	428'400

Résidences

Résidences individuelles	Fr.	225'000
Résidences collectives	Fr.	60'000
Intendance résidences	Fr.	15'000
TOTAL	Fr.	300'000

Manifestations et accueils

Intendance manifestations	Fr.	8'000
Rencontres et débats	Fr.	18'000
Manifestations « Regain »	Fr.	50'000
Animations	Fr.	15'000
TOTAL	Fr.	91'000

Centre de documentation

Acquisitions	Fr.	5'000
Archivage, systèmes de classement	Fr.	2'500
Logiciels	Fr.	4'200
Réhabilitation bibliothèque, étiquetage	Fr.	8'000
Abonnements revues	Fr.	5'000
Coordination Collection suisse du théâtre	Fr.	8'000
TOTAL	Fr.	32'700
TOTAL DÉPENSES	Fr.	921'700

RECETTES

Bourses résidences individuelles	Fr.	225'000
Bourses résidences collectives	Fr.	60'000
Coproductions	Fr.	15'000
Recettes manifestations	Fr.	8'000
TOTAL	Fr.	308'000

SUBVENTIONS

Fonctionnement et entretien	Fr.	427'200
Encadrement artistique et manifestations	Fr.	83'000
Centre de documentation	Fr.	103'500
TOTAL	Fr.	613'700
TOTAL RECETTES	Fr.	921'700

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2000 / 2001

ACTIF	2001 (Fr.)	2002 (Fr.)
<u>Actif circulant</u>		
Caisse	70.10	219.50
Poste	8 932.65	19.50
Banques	51 556.85	177 144.40
Actif transitoire	<u>52 909.26</u>	<u>450.68</u>
<i>Total actif circulant</i>	<i>113 468.86</i>	<i>177 834.08</i>
<u>Actif immobilisé</u>		
Immeuble	408 147.35	408 147.35
Installations, informatique	58 018.55	33 670.00
Voiture de livraison	3200.00	0.00
Dépôt de garantie	<u>1200.00</u>	<u>1 200.00</u>
<i>Total actif immobilisé</i>	<i><u>470 565.90</u></i>	<i><u>443 017.35</u></i>
TOTAL DE L'ACTIF	584 034.76	620 851.43
PASSIF		
<u>Fonds étrangers</u>		
BCGe	37 697.30	0.00
Passif transitoire	28 205.25	5 681.25
Avance frais de fonctionnement	0.00	100 000.00
	65 903.25	105 681.24
<u>Fonds propres</u>		
Capital	135 231.35	135 231.35
Dotations immobilières	391 150.00	391 150.00
Résultat cumulé	<u>(8 249.84)</u>	<u>(11 211.17)</u>
<i>Total Fonds propres</i>	<i><u>518 131.51</u></i>	<i><u>515 170.18</u></i>
TOTAL DU PASSIF	584 034.76	620 851.43

*ANNEXE 1***Artistes ayant vécu à Pressy du vivant des donateurs :**

François Franzoni, peintre
Albert Welte, peintre
Georgine Ducommun, peintre
Loris Perrot, peintre
Jean Villars-Gilles, poète et chansonnier
Pierre Valde, metteur en scène
François Simon, comédien
Sacha Pitoëff, comédien
Jean et René Delor-Peter, musiciens
François Delor, musicien
Bénédict Gampert, musicien et comédien
André Faure et famille, metteur en scène
Roger Aubert et famille, pianiste
André de Ribeaupierre
André Lévy
Franz von Hoesslin, chef d'orchestre
Léopold Lindtberg, cinéaste
Michel Rodde, cinéaste
Julien Flogenheimer, architecte
Pedro Meylan, musicien
Pierre Tournier, écrivain
Edmond Cottinet, écrivain
Gérald Chevrolet, dramaturge
Et d'autres encore...

ANNEXE 2

Partenaires collaborant à ce jour avec Maisons Mainou :

En Suisse :

La Comédie de Genève, Anne Bisang

Théâtre le Poche, Philippe Morand

Théâtre du Grütli, Philippe Lüscher

Théâtre de Saint-Gervais, Philippe Macasdar

CIC, Genève, André Iten

Théâtre de Vidy, Lausanne, René Gonzalez

Théâtre du Crève-Cœur, Cologny, Bénédic Gampert

Théâtre des Osses, Fribourg, Gisèle Sallin

Théâtre AmStramGram, Genève, Dominique Catton

Théâtre de Marionnettes de Genève, John Lewandowski

Festival International de la Marionnette de Neuchâtel, Poudrière, Yves Baudin

Artist-in-Residence, Aarau, Wenzel A.Haller

ASTEJ (Association suisse de théâtre pour l'enfance et la jeunesse), Genève, Cori

Collection suisse du théâtre, Berne, Martin Dreier

Société suisse des auteurs, Lausanne, Claude Champion

L'ARC, Romainmôtier, Veronika Sellier

Radio Suisse Romande Espace 2, Genève, Jean-Marie Félix

Association Contrechamps, Genève, Philippe Albéra, Jean Prévost

Association « Théâtrales », Genève, François Truan

Expo 02

Compagnie des Cris, Genève

En France, en Belgique et au Canada :

La Chartreuse, Villeneuve-lès-Avignon, Daniel Girard

CEAD Québec, Montréal, Diane Miljours

CAD Belgique, Bruxelles, Emile Lansman

Centre culturel suisse, Paris, Daniel Jeannet (puis son successeur)

Auberge de l'Europe, Ferney-Voltaire, Hervé Loichemol

ARTHIS, Franche-Comté, Marion Ciréface

CIE Ariadne, Antenne « Théâtrales », Savoie, Anne Courel

Maison des écrivains, Limoges, Patrick Lemauff

Écritures vagabondes, Paris, Monique Blin

Et d'autres encore...

*ANNEXE 3***Résidences. Règlement interne des commissions de sélection :**

Ecriture et Musique

Commissions de sélection

- Il y a deux commissions dont une examine les dossiers des compositeurs, l'autre celle des écrivains.
- La commission est convoquée par le directeur.
- Elle est formée de trois ou quatre membres, dont au moins deux artistes actifs dans le domaine de l'écriture ou de la composition: le directeur, un membre du Conseil de fondation et un ou deux membres extérieurs.
- Elle siège aussi souvent que nécessaire et en fonction des projets déposés, mais au moins deux fois dans l'exercice en cours.
- Les décisions peuvent être prises par courrier si un membre est empêché de siéger physiquement.
- Les membres extérieurs sont nommés pour un an au moins.
- La commission délègue la direction pour présenter le programme des résidences, au début de chaque exercice, au Conseil de fondation.
- La commission délègue la direction pour présenter le rapport des résidences, au terme de chaque exercice, au Conseil de fondation.
- Aucune décision ne peut être prise sans consulter les quatre membres de la commission.
- Les décisions d'accepter ou de refuser un résident sont prises à la majorité des membres de la commission ; en cas d'égalité des voix, celle du directeur est prépondérante.

Type de résidences

Les résidences sont de deux types:

- la résidence subventionnée (avec bourse)
- la résidence simple (accueil sans soutien financier).

Sélection

Les résidents peuvent être sélectionnés :

- sur dossier préparé par le (la) futur(e) résident(e) et examiné par la commission – résidence individuelle artistique ou résidence individuelle de recherche
- sur proposition de la commission – résidence individuelle ou collective
- en coproduction : résidence proposée à la fois par la commission et par un partenaire de la Fondation

Encadrement

Les résidents sont :

- reçus par la direction de la Fondation pour examen de leur dossier et préparation de leur contrat de résidence
- accueillis par la direction et l'intendance de la Fondation à leur arrivée
- logés et nourris dans la propriété de la Fondation (maison d'hôtes)
- bénéficiaires d'un atelier de travail durant leur séjour
- bénéficiaires d'une bourse dans le cas d'une résidence subventionnée
- libres d'utiliser les autres services de la Fondation : bibliothèque, vidéothèque, musicothèque, etc., ou d'avoir recours à des services extérieurs
- enjoins par contrat à réaliser une œuvre
- confrontés à la commission à l'issue de leur résidence
- enjoins à présenter leur travail à la Fondation et à ses partenaires, ainsi qu'à tous les intéressés contactés par la Fondation (fichier professionnel)
- soutenus et encadrés par la Fondation dans les démarches d'édition et/ou de diffusion de leur œuvre
- enjoins à laisser à la Fondation vingt exemplaires au moins du travail réalisé en résidence
- enjoins à mentionner, dans toute autre édition ou diffusion de leur œuvre : « *réalisé/écrit en résidence, à la Fondation Johnny Aubert-Tournier, Maisons Mainou* »
- informés dans l'avenir et dès leur première résidence de toutes les activités de la Fondation (fichier résidents)
- invités dans l'avenir et dès leur première résidence à certaines activités de la Fondation.

Artistes ayant été reçus à Maisons Mainou depuis le début des activités (1999)

Michel Beretti, dramaturge

Emanuelle delle Piane, écrivain, scénariste

Atila Pasztor, compositeur

Michel Wintsch, compositeur

Odile Cornuz, écrivain

Jean-Michel Räber, dramaturge

Denis Rabaglia, scénariste

Julie Gilbert, scénariste

Isabelle Bonillo, dramaturge

Isabelle Carceles, écrivain

Gérald Chevrolet, écrivain

Haïg Vartan, compositeur

Richard Gautéron, dramaturge

Marco Voellmy, écrivain

Ahmed Belbachir, dramaturge

Andreas Brugger, écrivain

Armando Llamas, dramaturge, écrivain

Nicolas Brugger, dramaturge

Christine Wipf, scénariste

Sandra Korol, écrivain

Carole Fréchette, écrivain

Yves Laplace, écrivain

Koffi Kwahulé, écrivain

Gilles Laubert, écrivain

Jacques Roman, écrivain

Robert Marinier, écrivain

Florent Couao Zotti, écrivain

Jean-Yves Picq, écrivain
Mohammed Kacimi, écrivain
Joseph Kodeih, écrivain
Eric Durnez, écrivain
Pierre-Yves Lemieux, dramaturge
Massamba Guèye, écrivain, conteur
Cecilia Hamel, écrivain
Xavier Dayer, compositeur
Nassir Shamma, compositeur
Orélie Fuchs, écrivain
Hervé Blutsch, écrivain
Fabienne Pasquet, écrivain
Et d'autres encore...

Convention de collaboration

Entre :

La Collection suisse du théâtre à Berne,
représentée par son directeur : Monsieur Martin Dreier

et :

La Fondation Johnny Aubert-Tournier « Maisons Mainou » à
Vandœuvres,
représentée par son directeur : Monsieur Gérald Chevrolet

Il est décidé ce qui suit :

1. Collaborer activement à l'enrichissement et au rayonnement de leur centre de documentation respectif : en organisant des rencontres régulières d'information et de travail ; en se transmettant toutes informations utiles sur les orientations, collaborations, activités, etc., de leur centre de documentation respectif ; en proposant, pour les deux centres, une mise à disposition in situ de la documentation et des œuvres au public ; en faisant un rapport annuel aux autorités sur l'évolution de la présente collaboration ; en informant les utilisateurs et fournisseurs du centre par des courriers conjoints de l'évolution de la présente collaboration.
2. Collaborer sur l'installation d'un centre de documentation théâtral romand à « Maisons Mainou »
3. Rassembler les informations, documents et toutes autres pièces utiles à l'une ou l'autre des parties et les mettre à disposition des utilisateurs dans les deux centres
4. Se transmettre, échanger la documentation et la regrouper dans le lieu le plus approprié en fonction de l'évolution de la collaboration

5. Harmoniser la classification de leur documentation respective en utilisant les mêmes systèmes et codes dans la mesure du possible
6. Collaborer à l'installation d'un système informatique commun, saisir les données selon les mêmes règles et rechercher la meilleure compatibilité possible
7. Mettre en commun leur base de données respective et la rendre accessible sur réseau informatique
8. Etablir des catalogues collectifs de leurs fonds documentaires
9. Relier les fichiers des ouvrages de leur bibliothèque au réseau le plus adéquat pour chaque centre
10. Mener en commun des opérations dans les domaines de la promotion, de l'information et de la publication en vue de réaliser les buts des deux organismes
11. S'appuyer mutuellement dans les recherches de fonds et de soutiens auprès des autorités et des privés, étant entendu que toute démarche entreprise par l'un des partenaires n'engage pas financièrement l'autre ; toute démarche qui concernerait les deux organismes doit être signée par les deux directeurs

Cette convention atteste d'une collaboration engagée depuis le début de la saison 1999/2000 et a une durée illimitée à partir de la date de la signature des représentants des deux organismes. Elle se renouvelle donc automatiquement. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de six mois au 30 juin ou au 31 décembre de chaque année.

Le for juridique est à Genève.

*ANNEXE 6***Equipe de direction et Conseil de fondation :**

Philippe Juvet (avocat), président du Conseil

Gérald Chevrolet (dramaturge), secrétaire du Conseil et directeur de la Fondation

François Rochaix (metteur en scène), membre du Conseil

Jean-Claude Maret (scénographe), membre du Conseil

Laurent Sandoz (comédien), membre du Conseil

Eric Gaudibert (compositeur), membre du Conseil

Michel Wintsch (compositeur), membre du Conseil

Catherine Küffer (adjointe à la Mairie de Vandoeuvres), membre consultante du Conseil

Valérie Quennoz, administratrice

Cléo Borel, documentaliste

Marc Labarth, intendant

Luis Bilbao, restaurateur-décorateur

Yann Poenset, architecte

Jean Natto, architecte

Soutiens actuels de la Fondation (depuis 1999):

Privés

Guy Demole

Fondation Sandoz

Fondation Nicati-de Luze

Fondation Binding

Loterie romande

Migros % culturel

Société suisse des auteurs

Dons divers

Publics

Europe (Interreg III)

Pro Helvetia

Office fédéral de la culture

Canton de Genève

Canton de Vaud

Commune de Vandœuvres

Municipalité du Chenit

Réseau des villes de l'Arc jurassien

Action Intermittents

Expo 02

Ville de Lausanne

DRAC et Conseils régionaux Franche-Comté, Rhône-Alpes, Ain

Ambassade de France en Suisse